

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **VISCEROCK, SANS POUSSIÈRE**

**Code(s) du produit** : Aucun rapporté.

**Usage du produit** : Composé pour cavités/poudre de conservation

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**  
**The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.**  
 1265 Fewster Drive  
 Mississauga, Ontario, Canada  
 L4W 1A2

**Nom et adresse du fabricant:**  
 Consulter le fournisseur

**No de téléphone d'information** : (905) 625-0311

**No. de téléphone en cas d'urgence** : (613) 996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Classification pour SIMDUT:  
 Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);  
 Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
 Risque aigu pour la santé;  
 Risque chronique pour la santé.

**Aperçu des urgences** : Petits agglomérés de forme irrégulière. (blanc; havane; jaune). Odeur âcre.  
 Attention!  
 Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Risque d'être nocif en cas d'absorption par la peau. Pourrait causer l'inflammation de poumon et dommages de poumon avec des expositions extrêmes. Cause l'irritation de la peau et des yeux. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins. Suspect d'effet cancérigène. Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

#### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

##### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

- Inhalation* : Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Peut causer une inflammation pulmonaire. L'inhalation risque de causer une sensation de brûlures pour le nez, la gorge et les poumons. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.
- Peau* : Risque de causer une irritation de la peau de modérée à grave. Risque de causer rougeurs et démangeaisons ou une sensation de brûlure. Le contact prolongé et répété peut causer un durcissement ou un effet de tannage. Risque d'être absorbé par la peau.
- Yeux* : L'exposition à des concentrations de vapeur élevées ou le contact avec le liquide cause de graves irritations, des rougeurs, le larmolement et de la douleur. Possibilité de brûlures chimiques. Peut causer des blessures à la cornée.
- Ingestion* : Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Douleur abdominale, nausée, vomissement et collapsus.

##### Effets nocifs chroniques éventuels

- : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.
- Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Autres dangers importants** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Effets potentiels sur l'environnement** : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Paraformaldéhyde	30525-89-4	1.00 - 5.00
<b>*Gaz résiduel de Paraformaldéhyde</b>		
Formaldéhyde	50-00-0	Gaz résiduel de Paraformaldéhyde

\*Note: Ce produit contient de la Paraformaldéhyde qui laisse échapper du gaz formaldéhyde. Le formaldéhyde n'est pas intentionnellement ajouté à ce produit. Les données disponibles pour la toxicité aigue du formaldéhyde sont indiqués à la Section 11. Les limites d'exposition sont indiquées à la Section 8.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver la région affectée avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Cette matière est corrosive pour le tube digestif. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité** : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes. La matière flotte sur l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Ininflammable.
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques** : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone et mousse.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Disperser les vapeurs avec de l'eau pulvérisée. Éviter de répandre de la poudre brûlante avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.

**Produits de combustion dangereux**

- : formaldéhyde; Oxydes de carbone; Hydrocarbures.

**Évaluation NFPA**

0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
 : Santé: 2 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: None.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

**Nettoyage des déversements**

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber avec des matériaux inerte comme du sable et placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: paraformaldéhyde (1000 lbs / 454 kg);  
formaldéhyde (100 lbs / 45,4 kg).

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Substances incompatibles** : Éviter tout contact avec les alcalins forts, les acides minérales fortes ou les agents oxydants forts.

**Matériaux d'emballage spéciaux** : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Paraformaldéhyde	P/D	P/D	P/D	P/D
<b>*Gaz résiduel de Paraformaldéhyde</b>				
Formaldéhyde	0,3 ppm (ceiling)	P/D	0,75 ppm	2 ppm

**Ventilation et mesures d'ingénierie** : Une ventilation à la source est préférable afin de prévenir la dispersion des contaminants dans le secteur de travail.

**Protection respiratoire** : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

**Protection de la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection des yeux/du visage** : Lunettes à coques doivent être porté afin d'éviter le contact des poussières avec les yeux.

**Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

**Considérations générales d'hygiène**

: Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Petits agglomérés de forme irrégulière.	<b>Apparence</b>	: blanc;havane;jaune
<b>Odeur</b>	: Odeur âcre.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: S/O	<b>Densité relative</b>	: 0,4 - 0,5
<b>Point d'ébullition</b>	: S/O	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Négligeable
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: 1	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: ~ 1%
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair</b>	: > 93 °C (> 200°F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 73 (formaldéhyde)
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: TCC	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: 7 (formaldéhyde)		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité/Réactivité** : Stable aux températures et pressions ambiantes. Peut lentement produire du formaldéhyde à la température ambiante.

**Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** : Éviter de chauffer cela pourrait produire un gaz de formaldéhyde.

**Substances à éviter et incompatibilité** : Éviter tout contact avec les alcalins forts, les acides minérales fortes ou les agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Ce produit peut produire du formaldéhyde à des températures élevées. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, foie et reins.

**Voies d'exposition** : *Inhalation:* OUI *Absorption cutanée:* OUI *Peau & Yeux:* OUI *Ingestion:* OUI

**Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<b>Composants</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
	<b>inh, rat</b>	<b>(Orale, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Paraformaldéhyde	1070 mg/m <sup>3</sup>	800 mg/kg	P/D
<b>*Gaz résiduel de Paraformaldéhyde</b>			
Formaldéhyde	287 ppm	100 mg/kg (rat); 42 mg/kg (souris)	300 mg/kg

**Statut de cancérogène** : Le paraformaldéhyde peut produire du gaz formaldéhyde. Le formaldéhyde est inscrit comme étant cancérogène par CIRC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2) et NTP (Groupe 2).

**Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

- Tératogénicité** : N'est pas sensé être un tératogène.
- Mutagénicité** : Le paraformaldéhyde va produire du gaz formaldéhyde. Le formaldéhyde peut causer des mutations des cellules non reproductrices (cellules somatiques) selon des données animales.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Risque de libérer de petites quantités de formaldéhyde, un sensibilisateur cutané et respiratoire connu.
- Substances synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Irritation sévère des yeux . Irritant cutanée modéré.
- Autres dangers importants** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Maladies aggravées par une surexposition** : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.



**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
le Canada (TDG)	None	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
<b>le Canada (TDG)</b> Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (DOT)	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Les États-Unis (DOT)</b> Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): paraformaldéhyde (1000 lbs / 454 kg); formaldéhyde (100 lbs / 45,4 kg).

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Ce produit contient une substance extrêmement dangereuse selon SARA Section 302. Contient: formaldéhyde.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujetti aux exigences de notification SARA, puisqu'il contient des composants de produits chimiques toxiques en quantité supérieure aux concentrations minimales. Ce produit contient: formaldéhyde.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer. Contient: formaldéhyde.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: paraformaldéhyde (CA, MA, NJ, PA, RI); formaldéhyde (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

**Renseignement international:**

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**


**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : Inflammabilité : Réactivité :

- Légende** :
- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
  - CA: California
  - CAS: Chemical Abstract Services
  - CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
  - CFR: Code of Federal Regulations
  - SNC: Système nerveux central
  - DOT: Department of Transportation
  - HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
  - HSDB: Hazardous Substances Data Bank
  - CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
  - Inh: Inhalation
  - CL: Concentration létale
  - DL: Dose létale
  - MA: Massachusetts
  - MN: Minnesota
  - MSHA: Mine Safety and Health Administration
  - S/O: Sans objet
  - P/D: Pas disponible
  - NFPA: National Fire Protection Association
  - NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
  - NJ: New Jersey
  - OSHA: Occupational Safety and Health Administration
  - PA: Pennsylvania

PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
 RI: Rhode Island  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TCC: Tagliabue Closed Cup  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

- Références** :
1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
  2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
  3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
  4. Fiche signalétique du fabricant.
  5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
  6. California Proposition 65 List version du 18 décembre 2009.

<p><b>Préparée pour :</b>          The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.          1265 Fewster Drive, Mississauga, ON, Canada, L4W 1A2          Téléphone: (905) 625-0311          Adresser toutes les requêtes à The Dodge Chemical Company (Canada).</p>	
<p><b>Préparée par :</b>          ICC Centre de Conformité Inc.  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 01/04/2007

**Date de révision (mm/jj/aaaa)**

: 01/31/2013

**No de révision**

: 2

**Informations de révision**

: Format à 9 sections transformé en format à 16 sections. Toutes les sections modifiées.

**FIN DU DOCUMENT**